



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL  
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

**DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE**

**COUPE SECTORIELLE U13**

**Finale départementale**

**SAMEDI 18 MAI 2019**



**A BRIEC, Stade Municipal, 29510 BRIEC**

**PAOTRED BRIEC**



## DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

### 1. ORGANISATION DE LA COMPETITION

La Commission départementale FOOTBALL ANIMATION est responsable de l'organisation de cette compétition et en assurera la coordination par les membres désignés par elle.

**Rendez-vous des équipes, des responsables et arbitres à 10H00 au plus tard**

### 2. ARBITRAGE :

Il sera demandé à la CDA de bien vouloir envisager la présence de 6 jeunes arbitres du District du FINISTÈRE. Ces arbitres seront placés sous l'autorité de membres désignés.

- Les arbitres de touche seront les joueurs remplaçants des équipes. Pour les remplacer, il faudra en faire la demande à l'arbitre central de la rencontre (Préconisation du Programme Éducatif Fédéral)

### 3. COMPOSITION DES EQUIPES

- La Coupe Sectorielle U13 est ouvert à tous les clubs affiliés, l'engagement est gratuit
- 16 équipes participeront à cette Finale sectorielle sur convocation (Annexe 1)
- **Nous vérifierons les convocations (des qualifications) pour la validation de vos équipes**
- Les équipes seront composées de 12 joueurs (8 + 4 maximum)
- Les U11 et U11 F, sur autorisation médicale explicite. (Conditions prévues à l'article 73 des règlements généraux) et les U14 F sont autorisés à participer à la coupe sectorielle U13
- Une équipe ne peut pas présenter plus de 4 joueurs mutés dans son équipe, sauf dérogation des instances (FFF)
- Une équipe ne peut compter plus de 3 U11 régulièrement surclassés. (Article 168 des règlements généraux)
- Les joueurs et joueuses ne peuvent participer à la compétition que pour une seule équipe d'un club
- Les ententes déclarées et validées par le District peuvent participer à cette finale
- Tous les joueurs doivent être licenciés et qualifiés à la date de la finale



## DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

- ☛ La présentation des licences des 12 joueurs est obligatoire dès l'arrivée au podium : **contrôle des licences et des feuilles de « journée » déjà remplies (Annexe 2)**
- ☛ Seule la 1<sup>ère</sup> équipe sera déclarée vainqueur de cette finale

#### 4. REGLEMENT

- ☛ Nombre d'équipes participantes : 16 équipes Garçons réparties en 1 poule
- ☛ **Épreuves :**
  - Défi Jonglerie en début de journée en cas d'égalité
  - 5 tours de 12 mn avec pause coaching d'1mn en échiquier
  - **TOUS LES MATCHS SE DEROULERONT SUR LES TERRAINS EN HERBE**

#### **a. Défi technique : JONGLERIE**

*Épreuve contrôlée sous l'autorité du référent technique et de la Commission  
Départementale Football Animation*

- ☛ Toutes les équipes présentes pour la Finale Sectorielle participent à l'épreuve de jongleries. Elle sera organisée en début de journée (Cf. tableau ci-dessous)
- ☛ Détails de l'épreuve :
  - Limitation à 30 contacts pied gauche et/ou droit
  - Limitation à 15 têtes
  - Un essai de rattrapage est accordé pour le maximum non atteint
  - Pour les jongleries au pied, le ballon au départ devra être obligatoirement monté avec le pied de son choix
  - Aucun rattrapage avec une quelconque partie du corps autre que celle concernée par l'épreuve en cours ne sera tolérée.
- ☛ Il sera tenu compte du total des 8 meilleurs résultats sur les 12 participants de chaque équipe sur l'ensemble des 2 surfaces de contact
- ☛ En cas d'égalité dans le total des contacts, les équipes seront départagées suivant l'ordre ci-dessous : A - Additionner au total des 8 meilleurs, puis B – 9 meilleurs...
- ☛ L'épreuve se déroulera sur les terrains en herbe



## DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

- ☛ Chaque éducateur d'équipe se verra attribué l'évaluation d'une autre équipe de la phase Finale et voici **le tirage des jongleries et 1er match**

	ÉQUIPE 1	ÉQUIPE 2
Terrain principal Herbe  (ÉDUCATEUR EQUIPE 1 ÉVALUE LA 2 ET INVERSEMENT)	HERMINE CONCARNEAU 2	US CLOHARS CARNOET
	EA SCAER	ES PLOGONNEC 2
	US CROZON MORGAT	QUIMPER KERFEUNTEUN FC 2
	US CONCARNEAU 2	CHATEAULIN FC
	QUIMPER ERGUE ARMEL FC 2	US TREGUNC 2
	GJ ENTRE ARRE DU	GJ PAYS GLAZIK (Remplace TREFFIAGAT LE GUILVINEC FC)
	AS MELGVEN	SM DOUARNENEZ
	GJ CAP SIZUN 2	GJ CAP CAVAL (Remplace GJ GPG PLONEIS)

### **b. Déroulement des rencontres**

- ☛ Durée des matches = 12 mn
- ☛ Matches sur TERRAIN EN HERBE
- ☛ Le règlement du Football à 8 est intégralement appliqué
- ☛ Victoire : 4 points
- ☛ Nul: 2 points
- ☛ Défaite : 1 point
- ☛ Forfait : 0 point
- ☛ En cas d'égalité au classement les équipes ex aequo sont départagées :
  - Par les jongleries (8 premiers joueurs...)
- ☛ Le classement est effectué selon la formule de « l'échiquier ». 2 équipes ne pourront pas se rencontrer 2 fois dans la journée



## DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

### 5. MATERIEL

Les responsables des clubs, au nombre de 3, tous titulaires de la licence « DIRIGEANT » ou « ÉDUCATEUR FÉDÉRAL » , pour la saison en cours, devront se munir obligatoirement de :

- ☛ 2 Jeux de maillots de couleur différente numérotés de 1 à 12. Si les couleurs de 2 équipes prêtent à confusion, le tirage au sort désignera l'équipe qui changera de maillots.
- ☛ **3 ballons (pour la jonglerie : OBLIGATOIRE)**
- ☛ 1 pharmacie
- ☛ Les 12 licences des joueurs et des 3 dirigeants

### 6. REMISE DE RECOMPENSE PREVUE A 16h00

### 7. RECOMMANDATIONS

- ☛ Terrains :

Il est demandé aux organisateurs de prendre toutes les dispositions pour que les supporters et parents accompagnant les équipes, n'aient en aucun cas la possibilité d'accès au terrain

- ☛ Fixation des buts :

Il est rappelé que les buts de football doivent être conformes aux dispositions du Décret 96495 du 04/06/1996 fixant les exigences de sécurité auxquelles doivent répondre les cages de but de Football

- ☛ Mesures de sécurité :

Nous vous demandons de rappeler à vos joueurs qu'ils ne doivent pas se suspendre aux barres des buts ni demeurer à proximité des installations quand ils ne jouent pas

### 8. ACTIVITES ANNEXES

**Le club recevant mettra en place un stand alimentation et une buvette pour votre confort.**



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL  
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

## DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

### 9. ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET MATERIELLE

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :

**Mickael GRALL CTD DAP du Finistère ☎ 06.74.34.38.37. ou mail : [cdfa.mg@foot29.fff.fr](mailto:cdfa.mg@foot29.fff.fr)**

**Joel LANTON Président de la Commission Foot Animation du Finistère  
☎ 06.61.15.58.77**

**District de Football du Finistère ☎02.98.47.62.47**



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL  
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

## DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE



**N'OUBLIEZ PAS**



**CE NE SONT QUE  
DES ENFANTS**

**C'EST UN SPORT**



**CE N'EST QU'UN JEU**



**C'EST « LEUR » MATCH**

**LES FORMATEURS SONT  
BENEVOLES**

**LES ARBITRES SONT  
DES ETRES HUMAINS**

**CE N'EST PAS LA COUPE DU MONDE**





## DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

### ANNEXE 1

Dès de votre arrivée à BRIEC  
Vous devrez vérifier votre N° pour le déroulement des jongleries et rencontres  
**Nous vérifierons les convocations (des qualifications) pour la validation de vos équipes**

N°	CLUB
1	HERMINE CONCARNEAU 2
2	US CLOHARS CARNOET
3	EA SCAER
4	ES PLOGONNEC 2
5	US CROZON MORGAT
6	QUIMPER KERFEUTEUN FC 2
7	US CONCARNEAU 2
8	CHATEAULIN FC
9	QUIMPER ERGUE ARMEL FC 2
10	US TREGUNC 2
11	GJ ENTRE ARRE DU
12	<b>GJ PAYS GLAZIK (Remplace TREFFIAGAT LE GUILVINEC FC)</b>
13	AS MELGVEN
14	SM DOUARNENEZ
15	GJ CAP SIZUN 2
16	<b>GJ CAP CAVAL (Remplace GJ GPG PLONEIS)</b>





## DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

### ANNEXE 2 -Feuille de match – Finale Coupe Sectorielle U13

**EQUIPE** :

COULEUR DES MAILLOTS	Principal :
	De remplacement :

	NOMS & Prénoms des joueurs	N° des licences	ESSAI	PIED D ou G Maxi 30	TÊTE Maxi 15	TOTAL
1			1			
			2			
2			1			
			2			
3			1			
			2			
4			1			
			2			
5			1			
			2			
6			1			
			2			
7			1			
			2			
8			1			
			2			
9			1			
			2			
10			1			
			2			
11			1			
			2			
12			1			
			2			



## DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

### RESPONSABLES

#### Signature

	<b>NOMS &amp; Prénoms des Dirigeants/Éducateurs</b>	<b>N° des licences</b>	<b>Fonction</b>	<b>Signature</b>
<b>1</b>			ÉDUCATEUR	
<b>2</b>			ADJOINT	
<b>3</b>			ADJOINT	